

**De :** bertrand auffret <b.auffret@yahoo.fr>  
**Envoyé :** mercredi 6 février 2019 12:52  
**À :** enquetepulvanvaudan@orange.fr  
**Objet :** Notification de Bertrand Auffret à propos du P.L.U. de Lanvaudan

---

Lanvaudan, le 02 février 2019

Dans les années à venir, la S.a.r.l. arthur et marie est destinée à être transmise.  
Selon toute vraisemblance, l'activité de l'entreprise sera exercée ailleurs.  
Notre préoccupation principale porte sur les bâtiments utilisés par la S.a.r.l. arthur & marie dont je suis le gérant.  
Voilà pourquoi je me suis intéressé aux orientations données au nouveau P.L.U. de notre commune,

Au cours de la consultation du PLU et du cadastre avec Mme la commissaire, j'ai été surpris de constater  
que les parcelles N° 948 et 2071 que nous avons acquises lors de la succession Gaudin en 1997  
ainsi que la parcelle 1832 appartenant à ma mère Mme Auffret Agnès, depuis 1983  
ne sont plus constructibles.  
Ma mère, très âgée vit actuellement en EHPAD à Hennebont, et souhaite me transmettre cette parcelle prochainement.  
Ces trois parcelles étaient classées constructibles au P.O.S. à l'époque de leur achat,  
nous avons dû les acquérir au prix du m2 constructible.  
Nous sommes manifestement lésés par cet état de fait, d'autant que nous ne voyons pas  
quel intérêt général ce déclassement a bien pu apporter aux Lanvaudanais.

Ces parcelles sont d'évidence bien intégrées aux limites naturelles et historique du bourg,  
les anciennes limites du POS que m'a montré Mme la commissaire me paraissaient claires et simples,  
Actuellement ces terrains sont classés "agricoles" et constituent une sorte d'enclave surprenante,  
(enclave qui intègre également les N° 2041, et 2072, celles-ci appartenant aux voisins.)  
De plus, l'accès aux trois parcelles concernées est assuré par un chemin empierré que nous avons fait  
réaliser dans ce sens.  
(C.F. parcelle en indivis. N° 1833 , mitoyenne de la mairie N° 1362 & 1902 et qui longe ensuite le talus de M.  
A. Gaudin )

Par ce courrier, nous demandons le reclassement de ces trois parcelles N° 2071, 948 et  
1832  
en Zone U.A. ou en zone U.B. à l'occasion de l'établissement définitif de ce P.L.U.

Après avec reçu l'avis de Mme la commissaire enquêtrice, le conseil municipal aura à  
prendre cette décision.

Dans l'attente, je me tiens à la disposition de ses membres, ainsi qu'à la disposition de M. le maire pour en  
discuter

et vous apporter tous renseignements utiles .

En vous demandant d'examiner avec attention notre demande, recevez mesdames et  
messieurs les conseillers, monsieur le maire  
l'expression de nos sentiments respectueux.

Jacqueline et Bertrand Auffret  
1 place tel 02 97 33 25 73 ou 06 82 44 69 60  
Saint-Maudé 56240 Lanvaudan